

« Il y a chez nous un savoir-faire reconnu en matière d'encadrement du handicap. »

Xavier JONNAERT

7 000 handicapés français, adultes et mineurs d'âge, sont hébergés dans des institutions belges.

Moins de handicapés français en Belgique ?

Pas de retour massif des handicapés français avec le président Macron

Le président Macron veut augmenter le nombre de places pour handicapés en France ? Pas de panique chez nous, il y a encore des listes d'attente...

● **Christophe DESABLENS**

Emmanuel Macron s'est engagé à faire du handicap une des priorités de son quinquennat. L'enjeu n'est pas mince : plus de dix millions de personnes vivent en France avec des problématiques extrêmement variées de handicaps (moteur, sensoriel, intellectuel, psychique...). Le président français fraîchement élu a promis des actes ; notamment la création de places en faveur des personnes handicapées dans les institutions françaises pour inverser une tendance lourde : l'exode de quelque sept mille Français, adultes et mineurs d'âge, vers des institutions belges, dont une bonne partie en Hainaut.

Xavier Jonnaert, un habi-

tant de Péruwelz en Wallonie picarde, actuellement président de la Ligue nationale pour personnes handicapées et services spécialisés (L.N.H.), relativise le discours de ceux qui estiment que les conséquences seront douloureuses de notre côté de la frontière. Emmanuel Macron n'est pas le premier à vouloir aller dans ce sens,

rappelle-t-il. « À chaque élection, le sujet revient sur le devant de l'actualité, parce que les candidats sont sensibilisés par des associations de parents qui déplorent la situation ». Depuis quelques années, un processus se met progressivement en place afin d'équilibrer les choses, et pour que l'accueil des français dans des structures wallonnes soit un choix et non une solution par défaut. « Et ça ne va pas s'arrêter parce que c'est une suite logique d'accords conclus entre la Wallonie et la France depuis 2011 ». Ces accords ne remettent pas en cause la nécessité de recourir au placement de Français en Belgique quand c'est nécessaire. Mais ils visent à améliorer le sort de certai-

nes personnes hébergées chez nous, notamment en mettant en place des inspections conjointes. Sur ce plan-là ce n'est pas négatif au regard d'abus constatés ça et là et même stigmatisés par les médias français voici quelques années. « Il y a chez nous un savoir-faire reconnu en matière d'encadrement du handicap. Mais à côté d'institutions dont la qualité des projets pédagogiques est extrêmement attractive pour les familles françaises, il existe des structures commerciales spécialisées dans l'accueil de français, dont la vocation est exclusivement mercantile, qui échappaient jusqu'il y a peu à tout contrôle à l'exclusion de conditions minimales de sécurité et d'hygiène ». Lesdits contrôles, ainsi que de meilleurs échanges d'informations et de bonnes pratiques, sont en train de changer les choses dans le bon sens depuis un certain temps, estime M. Jonnaert. « Ce souci d'une prise en charge plus qualitative a pour effet de faire cesser une situation discriminante, selon qu'on soit hébergé dans l'une ou l'autre institution ». ■

« Ils ne prennent pas la place de Belges »

Lorsque des Français quittent des institutions wallonnes, des places ne se libèrent pas automatiquement pour des personnes handicapées de chez nous, selon le principe des vases communicants. En réalité, les ressortissants français accueillis en Wallonie ne prennent pas la place de personnes handicapées wallonnes dans la mesure où la France finance l'accueil de ses ressortissants au sein des structures wallonnes.

S'il manque de places chez nous, pour les Wallons, c'est faute de moyens financiers. Chaque bénéficiaire wallon est subventionné par l'Awiph en fonction de son handicap. Et l'enveloppe, autrement dit le nombre de places financées, n'évolue pas vraiment en rai-

son d'un moratoire. « L'Awiph a quand même et heureusement pu débloquer des fonds pour créer des places en faveur de prises en charge de situations de handicaps très lourds et diminuer un peu la liste d'attente en la matière ».

En raison de cette enveloppe relativement fermée, l'impact d'une diminution de la population française se fera ressentir sur le long terme au sein des institutions concernées. « C'est inévitable : 80 % du chiffre d'affaires des institutions, en moyenne, est affecté à l'emploi ; le premier outil de travail, c'est l'humain », indique Xavier Jonnaert.

Mais ça ne se fera que progressivement et ça ne bousculera pas du jour au lendemain les institutions belges. « De nouvelles places se créent déjà aujourd'hui régulièrement en France, en institu-

tions en en ambulatoire. Les listes d'attente dans nos institutions diminuent, c'est vrai, mais elles reçoivent encore énormément de demandes d'hébergement en provenance de nos voisins. Les choses évolueront sans doute encore, mais ça se fera de manière progressive. Car rien n'est simple ; par exemple, il y a une énorme demande en région parisienne mais le coût de l'immobilier est tel que les projets n'émergent pas facilement ».

Apparemment, rien ne se fera dans la précipitation. « On parle beaucoup emploi mais les aspects humains sont pris en compte ; de nombreuses personnes ont fait leur vie chez nous voici trente ou quarante ans, se sont intégrées et même parfois mises en ménage ». ■

C.Ds